

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2434

11 novembre 2010

### SOMMAIRE

Asarina International S.à r.l. ....	116786	Greenwich Data (Chesham) S.à r.l. ....	116786
Balasa S.à r.l. ....	116796	GREMI INTERNATIONAL S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial, en abrégié SPF .....	116795
Balaton Holding S.A. ....	116799	Holdimmo S.A. ....	116810
Belenos S.A. ....	116804	Holding Luxembourgeoise S.A. ....	116810
CGI Information Systems and Manage- ment Consultants Luxembourg S.à r.l. .....	116811	Holding Luxembourgeoise S.A. ....	116810
Clarendon Dartmouth Luxembourg S.C.A. .....	116818	Holding Luxembourgeoise S.A. ....	116810
Clarendon Luxembourg S.C.A. ....	116818	IAB Financing II S. à r. l. ....	116802
Crown Holding & Investment Limited ..	116793	Idée Immo S.A. ....	116799
CTS Soparfi S.A. ....	116823	Imperial Properties S.A. ....	116803
Cybergun International S.A. ....	116832	Imperial Properties S.A. ....	116799
DayMen Group (Luxembourg) S.à r.l. ...	116786	Imperial Properties S.A. ....	116799
Direl HoldCo S.à r.l. ....	116828	Imperial Properties S.A. ....	116803
Energy Source S.A. ....	116793	Ingenium Engineering S.A. ....	116800
Enertrag Bulgaria Wind Europe S.à r.l. ...	116800	Ingenium Technology SA .....	116803
Eoliolux S.A. ....	116794	Interface .....	116803
Europe Tax-Free Shopping Luxembourg S.A. ....	116794	Interflog S.A. ....	116803
Euro-Systems S.à r.l. ....	116794	International Sales Services .....	116811
Explosif s.à r.l. ....	116793	Invenergy Wind Europe Bulgaria S.à r.l. .....	116800
Ezpellor .....	116793	Meltemi Investments S.A. ....	116817
Ezpellor .....	116793	Modern Real Estate S.A. ....	116821
Fermat Communications Infrastructure Luxembourg S.à r.l. ....	116830	Montalvo S.A. ....	116821
Flolino Holding S.A. ....	116821	Multimusical S.A. ....	116817
Flolino S.A. S.P.F. ....	116821	Musinor Finances SPF S.A. ....	116818
Frequency Infrastructure Luxembourg S.à r.l. ....	116830	Musinor Finances SPF S.A. ....	116818
German-Chinese Green Alternative Asset Management SA .....	116794	NC 2 I S.A. ....	116823
Getlands S.A. ....	116794	NC 2 I S.A. ....	116823
GN Holding S.A. ....	116795	ND Capital S.A. ....	116827
GORK GmbH .....	116795	Neela Investments S.A. ....	116827
G.P.F. S.A. ....	116786	Neela Investments S.A. ....	116827
Great Waters S.A. ....	116795	New Generation Investments Luxem- bourg .....	116830
		Nycomed S.C.A., SICAR .....	116823
		N&Y Company Sàrl .....	116818

**G.P.F. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 113, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 113.654.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Référence de publication: 2010133324/10.

(100152294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

**Greenwich Data (Chesham) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R.C.S. Luxembourg B 151.227.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Référence de publication: 2010133327/10.

(100151813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

**DayMen Group (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Asarina International S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.  
R.C.S. Luxembourg B 150.660.

In the year two thousand and ten on the twenty-first of September.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Brockway Moran & Partners Fund III AIV LP, a limited partnership, established and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309 GT, Ugland House, South Church Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman, Islands, KY1-1104 and registered with the General Registry of the Cayman Islands under number 43286,

here represented by Mrs. Rachel Uhl, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy given on September 20, 2010. The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg law under the name of "ASARINA INTERNATIONAL S.à r.l." (the Company), with registered office at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 150660, incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, of December 24, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°345 of February 17, 2010.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each.

III. The sole shareholder resolves to change the Company's name from "ASARINA INTERNATIONAL S.à r.l." to "DayMen Group (Luxembourg) S.à r.l.".

IV. The sole shareholder resolves to convert the five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each, into twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

V. The sole shareholder resolves to entirely restate the Company's articles of association which will henceforth read as follows:

**Art. 1.** There exists a private limited liability company under the name of "DayMen Group (Luxembourg) S.à r.l. ", which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles) and by any securityholders' agreement that may be entered into from time to time by the shareholders.

**Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 5.** The subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

**Art. 6.** The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

**Art. 7.** Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 8.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law, or safe as otherwise provided in any securityholders' agreement that may be entered into from time to time by the shareholders.

**Art. 9.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

**Art. 10.** The Company is managed by one (the Sole Manager) or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (the Board of Managers), composed of up to seven (7) managers divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital, or safe as otherwise provided in any securityholders' agreement that may be entered into from time to time by the shareholders.

**Art. 11.** In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any manager. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager, and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and one Category B Manager. The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

**Art. 12.** The manager(s) assume(s), by reason of her/his/its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/it in the name of the Company.

**Art. 13.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law, or safe as otherwise provided in any securityholders' agreement that may be entered into from time to time by the shareholders.

**Art. 14.** The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 15.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established, and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 16.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company, or safe as otherwise provided in any securityholders' agreement that may be entered into from time to time by the shareholders.

**Art. 17.** At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 16, or safe as otherwise provided in any securityholders' agreement that may be entered into from time to time by the shareholders.

**Art. 18.** Reference is made to the provisions of the Law, or to any securityholders' agreement that may be entered into from time to time by the shareholders, for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

VI. The sole shareholder resolves to accept the resignation of the following persons from their position as managers of the Company with immediate effect and to grant them discharge for the exercise of their mandate until the date of their resignation:

- Mr. Alan Dundon, born on April 18, 1966 in Dublin, Ireland, having his professional address at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Alain Peigneux, born on February 27, 1968 in Huy, Belgium, having his professional address at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

VII. The sole shareholder resolves to appoint with immediate effect and for an unlimited duration, Mr. Peter W. Klein, company manager, born on September 22, 1955 in Ohio, United States of America, having his professional address at 225 NE Mizner Boulevard, Suite 700, Boca Raton, Florida 33432, United States of America, as Category A Manager of the Company.

VIII. The sole shareholder resolves to acknowledge the new composition of the board of managers:

*Category A Manager:*

- Mr. Peter W. Klein, prenamed.

*Category B Manager:*

- Mr. José Correia, company manager, born on October 4, 1971 in Palmeira, Portugal, having his professional address at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at five thousand Euro (EUR 5.000,00).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt et un septembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Brockway Moran & Partners Fund III AIV LP, un «limited partnership» établi et existant en vertu des lois des Iles Caïmans, ayant son siège sis à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309 GT, Uglund House, South Church Street, Georgetown, Grand Cayman, Iles Caïmans, KY1-1104 et immatriculé auprès du Registre Général des Iles Caïmans sous numéro 43286

ici représenté par Mme Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 septembre 2010. Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles. Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie et existante en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «ASARINA INTERNATIONAL S.à r.l.» (la Société), ayant son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150660, constituée par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 24 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°345 du 17 février 2010.

II. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par cinq cents parts sociales (500) d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune.

III. L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de la Société de «ASARINA INTERNATIONAL S.à r.l.» en «DayMen Group (Luxembourg) S.à r.l.».

IV. L'associé unique décide de convertir les cinq cents parts sociales (500) d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune, en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

V. L'associé unique décide de refondre entièrement les statuts de la Société, lesquels auront dorénavant la teneur suivant:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «DayMen Group (Luxembourg) S.à r.l.» qui est régie par les lois relatives à une telle entité (la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts) sous réserve d'un éventuel pacte d'actionnaires pouvant être conclu à n'importe quel moment entre les actionnaires.

**Art. 2.** La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique.

Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaires des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

**Art. 6.** Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 16 des Statuts.

**Art. 7.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 8.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi, à moins qu'il n'en soit spécifié autrement dans un éventuel pacte d'actionnaires pouvant être conclu à n'importe quel moment entre les actionnaires.

**Art. 9.** La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 10.** La Société est gérée par un (le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (le Conseil de Gérance), composé de jusqu'à sept (7) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement «Gérants de Catégorie A» et «Gérants de Catégorie B». Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social, à moins qu'il n'en soit spécifié autrement dans un éventuel pacte d'actionnaires pouvant être conclu à n'importe quel moment entre les actionnaires.

**Art. 11.** Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance. Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par n'importe quel gérant. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B; et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

**Art. 12.** Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

**Art. 13.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi, à moins qu'il n'en soit spécifié autrement dans un éventuel pacte d'actionnaires pouvant être conclu à n'importe quel moment entre les actionnaires.

**Art. 14.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 15.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

**Art. 16.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société. Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société, à moins qu'il n'en soit spécifié autrement dans un éventuel pacte d'actionnaires pouvant être conclu à n'importe quel moment entre les actionnaires.

**Art. 17.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 16, à moins qu'il n'en soit spécifié autrement dans un éventuel pacte d'actionnaires pouvant être conclu à n'importe quel moment entre les actionnaires.

**Art. 18.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi ou à un éventuel pacte d'actionnaires pouvant être conclu à n'importe quel moment entre les actionnaires.

VI. L'associé unique décide d'accepter la démission des personnes suivantes de leurs fonctions de gérants de la Société avec effet immédiat et de leur accorder décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission:

- M. Alan Dindon né le 18 avril 1966 à Dublin, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Alain Peigneux, né le 27 février 1968 à Huy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

VII. L'associé unique décide de nommer, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, M. Peter W. Klein, gérant de société, né le 22 septembre 1955 en Ohio, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 225 NE Miner Boulevard, Suite 700, Boqua Raton, Floride 33432, Etats-Unis d'Amérique, comme nouveau Gérant de Catégorie A de la Société:

VIII. L'associé unique décide de reconnaître la nouvelle composition du conseil de gérance:

*Gerent de Categories A:*

- M. Peter W. Klein, prénommé.

*Gerent de Categories B:*

- M. José Correia, gérant de société, né le 4 octobre 1971 à Palmera, Portugal, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq mille Euro (EUR 5.000,00).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 24 septembre 2010. Relation: LAC/2010/41819. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

*Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Référence de publication: 2010133204/364.

(100152140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

**Crown Holding & Investment Limited, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 40.195.

Les Bilans aux 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2010133259/9.  
(100152583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

---

**Explosif s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6440 Echternach, 19, rue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 98.005.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Echternach, le 7 octobre 2010. Signature.  
Référence de publication: 2010133295/10.  
(100152049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

---

**Ezpellor, Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 142.608.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale extraordinaire en date du 31 mars 2010.*

1) Décidé de transférer le siège social de la société du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

2) Décidé de nommer en tant que nouvel administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- Monsieur Yves BAGUETTE, administrateur de sociétés, né le 2 janvier 1972 à Rocourt, Belgique, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,  
en remplacement de Monsieur Claude SCHMITZ, administrateur démissionnaire en date du 31 mars 2010.

Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010133296/17.

(100152116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

---

**Ezpellor, Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 142.608.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Référence de publication: 2010133297/10.

(100152186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

---

**Energy Source S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.  
R.C.S. Luxembourg B 66.524.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2010133291/9.  
(100152171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

---

**Eoliolux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 73.352.

---

**EXTRAIT**

En date du 07 octobre 2010, le Conseil d'administration coopte Madame Valérie WESQUY, employée privée, avec adresse professionnelle au 3, rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg en remplacement de Madame Annalisa CIAMPOLI. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à son élection définitive.

Luxembourg, le 07 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010133292/15.

(100152290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

---

**Euro-Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6743 Grevenmacher, 1, rue Kummert.

R.C.S. Luxembourg B 43.316.

---

*Gesellschafterbeschluss*

Unter Verzicht auf alle Formen und Fristen der Ladung treten wir zu einer Gesellschafterversammlung zusammen und beschließen folgendes:

Der Firmensitz wird von L-6790 Grevenmacher, 7, Rue des Tanneurs nach L-6743 Grevenmacher, 1, Rue Kummert, Vila Machera, ab dem 01.10.2010 verlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 29. September 2010.

Référence de publication: 2010133293/14.

(100152620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

---

**Europe Tax-Free Shopping Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 66.901.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010133294/9.

(100152145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

---

**German-Chinese Green Alternative Asset Management SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2543 Luxembourg, 36, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 122.418.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010133331/9.

(100152633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

---

**Getlands S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 138.742.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGIF S.A.

Référence de publication: 2010133333/10.

(100152167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

---

**GN Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.653.

—  
*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 6 octobre 2010*

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration tenu en date du 6 octobre 2010, que:

Après avoir constaté que Monsieur Peter Harnacher s'est démis de ses fonctions d'Administrateur, en date du 19 août 2010, les Administrateurs restants ont décidé, conformément à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter Monsieur Alvaro Carnevale, employé privé, né à Metz le 4 juillet 1964, demeurant professionnellement au 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, comme Administrateur de la Société, avec effet au 19 août 2010, en remplacement de Monsieur Peter Harnacher, Administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2010.

GN HOLDING S.A.

Jérôme Wunsch / Alvaro Carnevale

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2010133335/21.

(100151838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

---

**GORK GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clement.

R.C.S. Luxembourg B 114.363.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010133336/9.

(100152634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

---

**Great Waters S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 70.344.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

*Banque Domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2010133337/13.

(100152258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

---

**GREMI INTERNATIONAL S.à.r.l., société de gestion de patrimoine familial, en abrégé SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 146.684.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010133338/10.

(100152519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

---

**Balasa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 155.829.

---

**STATUTS**

L'an deux mille dix, le seize septembre.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

**A COMPARU:**

M. Ionel Balasa, chef d'entreprise né à Bucarest, Roumanie, le 6 juin 1972, résidant au 20, rue Bellevue B-6750 Musson, Belgique,

ici représenté par Julien Leclère, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 24 juin 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles. Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**1. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination Balasa S.à.r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

**2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

**3. Objet social.**

3.1. La société a pour objet:

3.1.1. l'exploitation d'une entreprise de construction, de rénovation, de voirie, de maçonnerie, de charpentier, de couvreur, de plâtrier et de carreleur, ainsi que le commerce, l'achat et la vente, en gros et en détail de matériaux de constructions, briques, blocs, tuyaux, ciment, etc.,

3.1.2. l'aménagement extérieur et intérieur de maisons, jardins, et propriétés,

3.1.3. la réalisation de menuiserie intérieure et extérieure, la fabrication de meubles, la fourniture et la pose de portes intérieures et extérieures ainsi que de fenêtres de tous genre et l'exécution de tous travaux de menuiserie,

3.1.4. l'exploitation d'une entreprise d'électricité et d'installation d'enseignes lumineuses, de systèmes d'alarmes, d'équipements de sécurité et de système d'alimentation de secours,

3.1.5. le transport national et international de marchandises par route ainsi que les déménagements nationaux et internationaux.

3.2. Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**4. Durée.**

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

**5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

## **6. Parts sociales.**

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

Entre vifs, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

## **7. Conseil de gérance.**

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixer la durée de leur mandat.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

## **8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

## **9. Procédure.**

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

**10. Représentation.** La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature de tout gérant ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

**11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

## **12. Pouvoirs et droits de vote.**

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

## **13. Forme - Quorum - Majorité.**

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

## **14. Exercice social.**

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

## **15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

## **16. Dissolution - Liquidation.**

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2011.

### *Souscription - Libération*

Ionel Balasa préqualifié, déclare avoir souscrit à l'entièreté du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les cent vingt-cinq (125) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ sept cents euros (700,- €).

### *Décision de l'associé unique*

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Ionel Balasa, préqualifié.

2. Le siège social de la Société est établi à L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: LECLERE, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 21 septembre 2010. REM 2010/1252. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): SCHLINK.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 6 octobre 2010.

Référence de publication: 2010133212/172.

(100151840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

---

**Balaton Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 46.151.

—  
*Extrait procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 26 août 2010*

Il résulte dudit procès-verbal:

Les mandats de Madame Nathalie PRIEUR, de Monsieur Jeannot DIDERRICH et de Monsieur Romain WAGNER, comme administrateur résidant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg ont été prolongés jusqu'à l'assemblée générale tenue en 2016

Le mandat de la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S. à r.l. , 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes a été prolongé jusqu'à l'assemblée générale tenue en 2016;

Luxembourg, le 26 août 2010.

*Pour la société*

Référence de publication: 2010133218/16.

(100151868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

---

**Idée Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5408 Bous, 60, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.388.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010133354/10.

(100152429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

---

**Imperial Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 115.533.

—  
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un administrateur*

Référence de publication: 2010133355/11.

(100152536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

---

**Imperial Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 115.533.

—  
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Un administrateur

Référence de publication: 2010133356/11.

(100152537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

**Ingenium Engineering S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5544 Remich, 11, Op der Kopp.

R.C.S. Luxembourg B 96.968.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der  
Ausserordentlichen Hauptversammlung vom 26. August 2010*

Herr Jens HAUSEN wird zum 31.08.2010 aus dem Verwaltungsrat der Gesellschaft ausscheiden.

Référence de publication: 2010133351/10.

(100151946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

**Invenergy Wind Europe Bulgaria S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Enertrag Bulgaria Wind Europe S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.490.

—  
In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth day of September.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

ENERTRAG AG, a joint stock company (Aktiengesellschaft) incorporated and existing under the laws of Germany, having its registered office at Gut Dauerthal, D-17291 Dauerthal, Germany, and being registered with the Neuruppin trade registry under number HRB 5036; here represented by Ms Evelyne SCHOESER, lawyer, by virtue of a proxy given under private seal in Gut Dauerthal, Germany, on 14 September 2010 which will remain annexed to the present deed.

INVENERGY WIND EUROPE V S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, and being registered with the Luxembourg Commerce and Companies Registry (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 121.144; here represented by Ms. Zuzanna ZIELINSKA, private employee, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg, on 27 September 2010 which will remain annexed to the present deed.

The appearing parties are the shareholders of ENERTAG BULGARIA WIND EUROPE S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated by a deed executed on 12 July 2007, before the notary Maître Jean SECKLER, residing in JUNGLINSTER, Grand-Duchy of Luxembourg published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Memorial C") n° 2.045 of 20 September 2007, page 98.133, amended by deed enacted by Maître Jean SECKLER, on 24 October 2007, published in Mémorial C, n° 2.875, of 11 December 2007, page 137.991 (the "Company").

The Articles of Incorporation have most recently been amended by a deed of the undersigned notary on 25 November 2009, Number 2407/2009 of the Notary's Repertoire, published in Mémorial C, n° 44, of 7 January 2010, registered with the Administration de l'Enregistrement et des Domaines de Luxembourg on 30 November 2009, under number LAC/2009/50925 and filed with the Luxembourg Commerce and Companies Registry on 16 December 2009, under number L090192857 (the "Deed of 25 November 2009")

By the aforementioned Deed of 25 November 2009 the parties resolved, inter alia, to change the Company's name to "Invenergy Wind Europe Bulgaria S.à r.l."

However, due to an error on page 5 of the German version ("Erster Beschluss" french wording of new Article 2) of the Deed of 25 November 2009, the Company's new name was given as "Invenergy Wind Bulgaria S.à r.l." instead of "Invenergy Wind Europe Bulgaria S.à.r.l.". The Company's name was thus erroneously registered with the Luxembourg Commerce and Companies Registry on 16 December 2009 as "Invenergy Wind Bulgaria S.à.r.l." instead of "Invenergy Wind Europe Bulgaria S.à r.l."

Consequently, the shareholders contemplate taking a resolution to rectify the erroneous Company name change.

Therefore, the appearing parties, representing the Company's entire share capital took the following resolution:

*Sole resolution*

On page 5 of the Deed of 25 November 2009

„Erster Beschluss

Die Hauptversammlung beschließt, den Namen der Gesellschaft in “Invenergy Wind Europe Bulgaria S.à r.l.” mit sofortiger Wirkung umzuändern.

Infolgedessen wird Artikel 2 der Satzung abgeändert um ihm folgenden Wortlaut zu geben (in französischer Fassung):

„ **Art. 2.** La société prend la dénomination de “Invenergy Wind Europe Bulgaria S.à r.l.”  
shall be replaced by

„Erster Beschluss

Die Hauptversammlung beschließt, den Namen der Gesellschaft in “Invenergy Wind Europe Bulgaria S.à r.l.” mit sofortiger Wirkung umzuändern.

Infolgedessen wird Artikel 2 der Satzung abgeändert um ihm folgenden Wortlaut zu geben (in französischer Fassung):

„ **Art. 2.** La société prend la dénomination de “Invenergy Wind Europe Bulgaria S.à r.l.”

The appearing parties request that to the notary have this rectification recorded with the Luxembourg Commerce and Companies Registry.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon the request of the proxyholders of the appearing parties, this deed is drafted in English, followed by a German version. Further, upon request of the same proxyholders of the appearing parties, in case of discrepancies between the English and the German versions of this deed, the English version will prevail.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the above appearing parties known to the notary, and such persons having signed this deed together with the notary.

**Deutsche Fassung des vorhergehenden Textes**

Im Jahre zweitausendundzwehn, am achtundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine SCHAEFFER, im Amtssitze in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

ENERTRAG AG, eine Aktiengesellschaft deutschen Rechts, mit Sitz in Gut Dauerthal, D-17291 Dauerthal, Deutschland; eingetragen im Handelsregister Neuruppin unter der Nummer HRB 5036; hier vertreten durch Frau Evelyne SCHOESER, avocat, aufgrund einer Vollmacht erstellt in Gut Dauerthal, am 14. September 2010, und die dieser Urkunde beigefügt bleiben wird,

Und

INVENERGY WIND EUROPE V S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts (société à responsabilité limitée), mit Sitz in 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) unter der Nummer B 121.144; hier vertreten durch Frau Zuzanna ZIELINSKA, private Angestellte, aufgrund einer Vollmacht erstellt in Luxemburg, am 27. September 2010, und die dieser Urkunde beigefügt bleiben wird,

Die Komparenten sind Anteilhaber von ENERTAG BULGARIA WIND EUROPE S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) gegründet laut Urkunde aufgenommen durch Maître Jean SECKLER, Notar mit Amtssitz in JUNGLINSTER, Großherzogtum Luxemburg am 12. Juli 2007, und veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (nachstehend “Memorial C”) Nr. 2.045 vom 20. September 2007, Seite 98.133. Die Satzung wurde laut Urkunde vom 24. Oktober 2007, abgeändert durch oben genannten Notar, Jean SECKLER, und veröffentlicht im Memorial C n° 2.875 vom 11. Dezember 2007, Seite 137.991. (die “Gesellschaft”)

Die Satzung wurde zuletzt abgeändert durch eine Urkunde Nummer 2407/2009 des unterzeichneten Notars vom 25. November 2009, welche im Memorial C n° 44 vom 7. Januar 2010 veröffentlicht wurde und bei der Administration de l’Enregistrement et des Domaines de Luxembourg am 30. November 2009, unter folgender Nummer eingetragen wurde: LAC/2009/50925. Gleiche Urkunde wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) am 16. Dezember 2009 unter der Nummer L090192857 hinterlegt (nachstehend die “Urkunde vom 25. November 2009”).

In der vorbezeichneten Urkunde vom 25. November 2009 haben die Parteien unter anderem beschlossen, die Gesellschaft in “Invenergy Wind Europe Bulgaria S.à r.l.” umzubenennen.

Aufgrund eines Fehlers auf Seite 5 in der deutschen Fassung (erster Beschluss, Artikel 2 in seiner französischen Fassung) wurde der neue Name der Gesellschaft als “Invenergy Wind Bulgaria S.à.r.l.” anstatt als “Invenergy Wind Europe Bulgaria S.à.r.l.” bezeichnet. Aus diesem Grund wurde die Gesellschaft fälschlicherweise als “Invenergy Wind Bulgaria S.à.r.l.” anstelle von “Invenergy Wind Europe Bulgaria S.à.r.l.” beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg am 16. Dezember 2009 eingetragen.

Folglich gedenken die Gesellschafter einen Beschluss zu fassen, um den entsprechenden Fehler zu korrigieren.

Daher fassen die Komparenten, die das gesamte Kapital vertreten, folgenden Beschluss:

116802

*Einzigster Beschluss*

Auf Seite 5 der vorbezeichneten Urkunde vom 25. November 2009 soll

*„Erster Beschluss*

Die Hauptversammlung beschließt, den Namen der Gesellschaft in “Invenergy Wind Europe Bulgaria S.à r.l.” mit sofortiger Wirkung umzuändern.

Infolgedessen wird Artikel 2 der Satzung abgeändert um ihm folgenden Wortlaut zu geben (in französischer Fassung):

„ **Art. 2.** La société prend la dénomination de “Invenergy Wind Europe Bulgaria S.à r.l.”  
wie folgt ersetzt werden:

*Erster Beschluss*

Die Hauptversammlung beschließt, den Namen der Gesellschaft in “Invenergy Wind Europe Bulgaria S.à r.l.” mit sofortiger Wirkung umzuändern.

Infolgedessen wird Artikel 2 der Satzung abgeändert um ihm folgenden Wortlaut zu geben (in französischer Fassung):

„ **Art. 2.** La société prend la dénomination de “Invenergy Wind Europe Bulgaria S.à r.l.”

Die Erschienenen bitten den Notar diese Berichtigung im Handels-und Gesellschaftsregister Luxemburg einzutragen.

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache spricht und versteht, bestätigt hiermit, dass auf Antrag der Bevollmächtigten der Kompartmenten, diese Urkunde auf englisch gefolgt durch eine deutsche Fassung erstellt wurde. Auf Antrag der Bevollmächtigten der Kompartmenten soll im Fall von Unstimmigkeiten zwischen der deutschen und englischen Fassung die englische Fassung maßgeblich sein.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Bevollmächtigten der Kompartmenten, welche dem Notar bekannt sind, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: E. Schoeser et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 septembre 2010. Relation: LAC/2010/42691. Reçu douze euros Eur 12.

*Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Référence de publication: 2010133352/124.

(100152024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

---

**IAB Financing II S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 151.124.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant les gérants de la Société:

- DAVEZAC Christophe dispose du pouvoir de signature suivant: signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de catégorie B

- ADAM Daniel dispose du pouvoir de signature suivant: signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de catégorie B

- HAGGIS Iain dispose du pouvoir de signature suivant: signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de catégorie B

- BARTOS Andrej Michal dispose du pouvoir de signature suivant: signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de catégorie B

Pour avis sincère et conforme

*Pour IAB FINANCING II S.à r.l.*

Référence de publication: 2010133353/20.

(100152245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

---

**Imperial Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 115.533.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
*Un administrateur*

Référence de publication: 2010133357/11.

(100152538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

---

**Imperial Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 115.533.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
*Un administrateur*

Référence de publication: 2010133358/11.

(100152539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

---

**Ingenium Technology SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-5544 Remich, 11, Op der Kopp.  
R.C.S. Luxembourg B 116.338.

*Auszug aus dem Protokoll der Versammlung vom 28/10/2009*

Herr Jens Hausen wird zum 31.10.2009 aus dem Verwaltungsrat der Gesellschaft ausscheiden.

Zum neuen Verwaltungsratsmitglied wird ernannt Herr Volker Klein wohnhaft in D-66271 KLEINBLITTERSDORF, Wingertstrasse 4. Sein Mandat endet bei der Generalversammlung die im Jahre 2012 stattfinden wird.

Référence de publication: 2010133359/11.

(100151909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

---

**Interface, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1842 Howald, 37, avenue Grand-Duc Jean.  
R.C.S. Luxembourg B 68.777.

**EXTRAIT**

Madame Dominique AUBRY, gérante de société, née à Hannonville-sous-les-Côtes (France), le 02 février 1958, demeurant à L-1842 Howald, 37, avenue Grand Duc Jean,

a apporté ses cinq cents parts sociales de la Société, à la société DOBRY S. à r.l., établie et ayant son siège social à L-1842 Howald, 37, avenue Grand-Duc Jean, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B153.628, de sorte que la société DOBRY S. à r.l., détient depuis le 17 mai 2010, les cinq cents (500) parts sociales de la Société, représentant la totalité de son capital social.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 16 septembre 2010.

Référence de publication: 2010133360/16.

(100152144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

---

**Interflog S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 129.377.

Les comptes annuels au 31 décembre 20089 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2010133361/10.

(100152205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

**Belenos S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 155.859.

—  
STATUTES

In the year two thousand ten, on the seventeenth of September.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

1. TYNDALL MANAGEMENT (SAMOA) S.A., having its registered office at Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia Samoa,

here represented by its director, EUROLUX (SAMOA) LIMITED, having its registered office at Apia Samoa, itself represented by its director, Mrs. Rika MAMDY, company director, with professional address in L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

2. NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., having its registered office at Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia Samoa,

here represented by its director, EUROLUX (SAMOA) LIMITED, having its registered office at Apia Samoa, itself represented by its director, Mrs. Rika MAMDY, company director, with professional address in L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

**Title I. - Denomination, Registered Office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is established hereby a société anonyme under the name of BELENOS S.A.

**Art. 2.** The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The corporation may carry out for personal purposes trading in securities of any kind and any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

**Title II. - Capital, SHARES**

**Art. 5.** The subscribed capital of the corporation is fixed at THIRTY-TWO THOUSAND EURO (32,000.- EUR) represented by three hundred and twenty (320) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

### **Title III. - Management**

**Art. 6.** The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be reelected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

**Art. 7.** The board of directors elects from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a die, the chairman has a casting vote.

**Art. 8.** The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

**Art. 9.** The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

**Art. 10.** The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders. Such proxyholder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

**Art. 11.** Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

### **Title IV. - Supervision**

**Art. 12.** The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be reelected and removed at any time.

### **Title V. - General meeting**

**Art. 13.** The annual general meeting of shareholders will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the 1<sup>st</sup> Monday of May at 10.00 a.m. and the first time in the year 2011.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

### **Title VI. - Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the 1<sup>st</sup> of January and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December 2010.

**Art. 15.** After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five percent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

## Title VII. - Dissolution, Liquidation

**Art. 16.** The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

## Title VIII. - General provisions

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10<sup>th</sup> 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

### *Subscription and Payment*

The shares have been subscribed to as follows:

1. TYNDALL MANAGEMENT (SAMOA) S.A., prenamed, one hundred and sixty shares . . . . .	160
2. NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., prenamed, one hundred and sixty shares . . . . .	160
TOTAL: three hundred and twenty shares . . . . .	320

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of THIRTY-TWO THOUSAND EURO (32,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in articles 26, 26-3 and 26-5 as amended of the law of August 10<sup>th</sup> 1915 on commercial companies have been observed.

### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately EUR 1,200.-

### *Extraordinary general meeting*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
- 2.- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2016:
  - a) NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., having its registered office at L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, 1st Floor, RCS Luxembourg B 99.746, represented by Mrs Rika Mamdy, company director, with professional address in L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue,
  - b) TYNDALL MANAGEMENT S.A., having its registered office at L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, 1st Floor, RCS Luxembourg B 99.747, represented by Mrs Rika Mamdy, company director, with professional address in L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
  - c) ALPMANN MANAGEMENT S.A., having its registered office at L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, 1st Floor, RCS Luxembourg B 99.739, represented by Mrs Rika Mamdy, company director, with professional address in L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
- 3.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2014:
 

FIDUCIARY AND ACCOUNTING SERVICES S.A., having its registered office at Road Town, Tortola, British Virgin Islands, IBC number 303554.
- 4.- The registered office of the company is established in L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, 1st Floor.

### *Meeting of the Board of Directors*

The members of the board, duly present or represented, and accepting their nomination, have immediately thereafter proceeded to appoint by unanimous vote NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., prenamed, as managing director.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, the said proxyholder signed together with the notary the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. TYNDALL MANAGEMENT (SAMOA) S.A., ayant son siège social à Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia Samoa,

ici représentée par son director, EUROLUX (SAMOA) LIMITED, ayant son siège social à Apia Samoa, elle-même représentée par son director, Madame Rika MAMDY, administrateur de société, avec adresse professionnelle à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

2. NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., ayant son siège social à Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia Samoa,

ici représentée par son director, EUROLUX (SAMOA) LIMITED, ayant son siège social à Apia Samoa, elle-même représentée par son director, Madame Rika MAMDY, administrateur de société, avec adresse professionnelle à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

### Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BELENOS S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société pourra accomplir pour des besoins personnels le commerce de titres de toutes sortes et toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

### Titre II. Capital, Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE-DEUX MILLE EUROS (32.000,- EUR) représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

### Titre III. Administration

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

#### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi jour du mois de mai à 10.00 heures et pour la première fois en 2011.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

#### **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2009.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

## Titre VIII. Dispositions générales

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

### *Souscription et Libération*

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. TYNDALL MANAGEMENT (SAMOA) S.A., préqualifiée, cent soixante actions . . . . .	160
2. NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., préqualifiée, cent soixante actions . . . . .	160
TOTAL: trois cent vingt actions . . . . .	320

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE-DEUX MILLE EUROS (32.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par les articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ EUR 1.200,-.

### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2014:
  - a) NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, 1<sup>er</sup> étage, RCS Luxembourg B 99.746, représentée par Madame Rika MAMDY, administrateur de société, avec adresse professionnelle à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
  - b) TYNDALL MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, 1<sup>er</sup> étage, RCS Luxembourg B 99.747, représentée par Madame Rika MAMDY, administrateur de société, avec adresse professionnelle à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue,
  - c) ALPMANN MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, 1<sup>er</sup> étage, RCS Luxembourg B 99.739, représentée par Madame Rika MAMDY, administrateur de société, avec adresse professionnelle à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2014: FIDUCIARY AND ACCOUNTING SERVICES S.A., ayant son siège social à Road Town, Tortola, British Virgin Islands, IBC numéro 303554.
4. Le siège social de la société est fixé à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, 1<sup>er</sup> étage.

### *Réunion du Conseil d'Administration*

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., préqualifiée, comme administrateur-délégué.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. MAMDY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 septembre 2010. Relation: LAC/2010/41348. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Référence de publication: 2010133221/307.

(100152559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

---

**Holdimmo S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 13.224.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2010133346/12.

(100152557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

---

**Holding Luxembourgeoise S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 98.397.

---

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2010133347/12.

(100151884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

---

**Holding Luxembourgeoise S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 98.397.

---

Le bilan au 31.12.2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2010133348/12.

(100151885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

---

**Holding Luxembourgeoise S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 98.397.

---

Constituée suivant acte reçu par Me Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 15 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 195 du 17 février 2004.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 30 septembre 2010 que les mandats des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes actuellement en fonction sont renouvelés comme suit:

- Aux postes d'administrateurs:

\* Monsieur Claude FABER, expert comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15 Boulevard Roosevelt.

\* Monsieur Lionel CAPIAUX, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15 Boulevard Roosevelt.

\* Mademoiselle Jeanne PIEK, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15 Boulevard Roosevelt.

L'assemblée décide également de renouveler jusqu'en 2015 le mandat de Monsieur Claude FABER dans sa fonction de Président de la société.

- *Au poste de commissaire aux comptes;*

\* REVILUX S.A., avec siège social à L-LUXEMBOURG, 223, Val Sainte Croix, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B-25.549.

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 6 octobre 2010.

*Pour la société HOLDING LUXEMBOURGEOISE S.A.*

Référence de publication: 2010133349/27.

(100152322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

**International Sales Services, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, Jos Seyler Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 134.914.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010133362/9.

(100152573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

**CGI Information Systems and Management Consultants Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims.

R.C.S. Luxembourg B 154.813.

In the year two thousand and ten, on the fifteenth of September,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

Is held an Extraordinary General Meeting of the members of "CGI Information Systems and Management Consultants Luxembourg Sàrl", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-2417 Luxembourg, 10, Rue de Reims, hereafter referred to as "the Company", R.C.S. Luxembourg section B number 154813, incorporated by a deed received by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on July 30, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Mr. Régis Galiotto, residing professionally at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. Matthieu Groetzinger, residing professionally at Luxembourg.

These three individuals constitute the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance list, which, having been signed by the duly authorized representative of the members and by the members of the board and the notary will remain attached to the present minutes.

The chairman declares and requests the notary to:

I. state that according to the attendance list, the members of the Company representing the full amount of the corporate capital of USD 30,000.-(thirty thousand US Dollars) are present or validly represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda without there having been a prior convening notice.

II. record the following resolutions which have been taken in the best interest of the Company, according to the agenda below:

*Agenda*

1. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of USD 5,569,447.-(five million five hundred sixty-nine thousand four hundred forty-seven US Dollars) so as to bring it from its present amount of USD 30,000.-(thirty thousand US Dollars) to the amount of USD 5,599,447.-(five million five hundred ninety-nine thousand four hundred forty-seven US Dollars) represented by the existing 30,000 (thirty thousand) ordinary shares, by the issue of 5,569,447 (five million five hundred sixty-nine thousand four hundred forty-seven) convertible ordinary shares with a par value of USD 1.-(one US Dollar) each and zero (0) mandatory redeemable preferred shares with a par value of USD 1.-(one US Dollar) each;

2. Allocation of the amount of USD 556,944.-(five hundred fifty-six thousand nine hundred forty-four US Dollars) to the legal reserve of the Company;

3. Subscription and payment of 5,507,292 (five million five hundred seven thousand two hundred ninety-two) additional convertible ordinary shares, with a share premium of USD 544,671,111.-(five hundred forty-four million six hundred seventy-one thousand one hundred eleven US Dollars) and allocation of the amount of USD 550,729.(five hundred fifty thousand seven hundred twenty-nine US Dollars) to the legal reserve of the Company, by CGI Information Systems and Management Consultants Inc., a company organized and incorporated under the laws of Canada, having its registered office at 125 Commerce Valley Drive West, Markham (Ontario, Canada), L3T 7W4, registered with the Corporate register of Canada under the number 4354052 (hereafter referred to as “ISMC”), by the contribution in kind of its part of an Hungarian quota of shares;

4. Subscription and payment of 62,155 (sixty-two thousand one hundred fifty-five) additional convertible ordinary shares, with a share premium of USD 6,147,132.-(six million one hundred forty-seven one hundred thirty-two US Dollars) and allocation of the amount of USD 6,215.-(six thousand two hundred fifteen) US Dollars) to the legal reserve of the Company, by Conseillers en Gestion et Informatique CGI Inc., a company organized and incorporated under the laws of Québec (Canada), having its registered office at 1130, rue Sherbrooke Ouest, 7<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec, Canada), H3A 2M8, registered with the Corporate Register of Québec (Registraire des entreprises de Québec) under the number 1160358728 (hereafter referred to as “CGICan”), by the contribution in kind of its part of the Hungarian quota of shares;

5. Amendment of article 5.1 of the articles of incorporation in order to reflect the planned corporate capital increase;

6. Other business.

#### *First resolution*

The extraordinary general meeting of the members decided to increase the corporate capital of the Company by an amount of USD 5,569,447.-(five million five hundred sixty-nine thousand four hundred forty-seven US Dollars) so as to bring it from its present amount of USD 30,000.-(thirty thousand US Dollars) to the amount of USD 5,599,447.-(five million five hundred ninety-nine thousand four hundred forty-seven US Dollars).

#### *Second resolution*

The extraordinary general meeting of the members decided to issue 5,569,447 (five million five hundred sixty-nine thousand four hundred forty-seven) convertible ordinary shares with a par value of USD 1.-(one US Dollar) each, together with the payment of a share premium of USD 550,818,243.-(five hundred fifty million eight hundred eighteen thousand two hundred forty-three US Dollars) and the allocation of the amount of USD 556,944.-(five hundred fifty-six thousand nine hundred forty-four US Dollars) to the legal reserve of the Company.

#### *Contributor's Intervention - Subscription - Payment:*

There now appeared Mr. Matthieu Groetzinger, acting in his capacity as duly appointed special attorney of ISMC and CGICan.

The appearing person acting in his capacity as duly appointed special attorney of ISMC declared to:

- subscribe for and fully pay 5,507,292 (five million five hundred seven thousand two hundred ninety-two) convertible ordinary shares with a par value of USD 1.(one US Dollar) each, for a total amount of USD 5,507,292.-(five million five hundred seven thousand two hundred ninety-two US Dollars);

- pay a share premium amounting to USD 544,671,111.-(five hundred fortyfour million six hundred seventy-one thousand one hundred eleven US Dollars);

- allocate to the legal reserve of the Company the amount of USD 550,729.(five hundred fifty thousand seven hundred seventy-nine US Dollars);

by the contribution in kind of the part of the Hungarian quota of shares held by ISMC in CGI Hungary Software Szolgaltato es Tanacsado Kft, an Hungarian company (hereafter referred to as the “Part 1 of the Hungarian Quota”).

The appearing person acting in his capacity as duly appointed special attorney of CGICan further declared to:

- subscribe for and fully pay 62,155 (sixty-two thousand one hundred fifty-five) convertible ordinary shares with a par value of USD 1.-(one US Dollar) each, for a total amount of USD 62,155.-(sixty-two thousand one hundred fifty-five US Dollars);

- pay a share premium amounting to USD 6,147,132.-(six million one hundred forty-seven thousand one hundred thirty-two US Dollars);

- allocate to the legal reserve of the Company the amount of USD 6,215.-(six thousand two hundred fifteen US Dollars);

by the contribution in kind of the part of the Hungarian quota of shares held by CGICan in CGI Hungary Software Szolgaltato es Tanacsado Kft, (hereafter referred to as the “Part 2 of the Hungarian Quota”).

#### *Description of the contribution:*

The appearing person acting in his capacity as duly appointed special attorney of ISMC stated that:

The contribution in kind consisted of the ownership of the Part 1 of the Hungarian Quota, for a total amount of USD 550,729,132.-(five hundred fifty million seven hundred twenty-nine thousand one hundred thirty-two US Dollars), this Part 1 of the Hungarian Quota being valued by the board of managers of the Company at the amount of USD 550,729,132.-

(five hundred fifty million seven hundred twenty-nine thousand one hundred thirty-two US Dollars) on the basis of a valuation report issued by ISMC, owner of the Part 1 of the Hungarian Quota (hereafter referred to as the "Valuation Report 1").

According to the Valuation Report 1, the total amount of the Part 1 of the Hungarian Quota has been valued at USD 550,729,132.-(five hundred fifty million seven hundred twenty-nine thousand one hundred thirty-two US Dollars).

The conclusions of the Valuation Report 1 were as follows:

"Based on the verifications carried out, we confirm that the value of the contribution corresponds to the value of the convertible ordinary shares to be issued by CGI Lux".

It resulted from a contribution agreement dated September 15, 2010, duly signed by ISMC as Contributor and the Company as Recipient Company that the Part 1 of the Hungarian Quota has been transferred to the Company (hereafter referred to as the "Contribution Agreement 1").

The appearing person acting in his capacity as duly appointed special attorney of CGICan stated that:

The contribution in kind consisted of the ownership of the Part 2 of the Hungarian Quota, for a total amount of USD 6,215,502.-(six million two hundred fifteen thousand five hundred two US Dollars), this Part 2 of the Hungarian Quota being valued by the board of managers of the Company at the amount of USD 6,215,502.-(six million two hundred fifteen thousand five hundred two US Dollars) on the basis of a valuation report issued by CGICan, owner of the Part 2 of the Hungarian Quota (hereafter referred to as the "Valuation Report 2").

According to the Valuation Report 2, the total amount of the Part 2 of the Hungarian Quota has been valued at USD 6,215,502.-(six million two hundred fifteen thousand five hundred two US Dollars).

The conclusions of the Valuation Report 2 were as follows:

"Based on the verifications carried out, we confirm that the value of the contribution corresponds to the value of the convertible ordinary shares to be issued by CGI Lux".

It resulted from a contribution agreement dated September 15, 2010, duly signed by CGICan as Contributor and the Company as Recipient Company that the Part 2 of the Hungarian Quota has been transferred to the Company (hereafter referred to as the "Contribution Agreement 2").

*Evidence of the contribution's existence and Value:*

Proof of the ownership and the value of the Part 1 of the Hungarian Quota have been given to the undersigned notary by a copy of the Valuation Report 1 issued by ISMC.

Furthermore, proof of the ownership and the value of the Part 2 of the Hungarian Quota have been given to the undersigned notary by a copy of the Valuation Report 2 issued by CGICan.

*Effective implementation of the contribution:*

The appearing person acting in his capacity as duly appointed special attorney of ISMC declared that:

- the Part 1 of the Hungarian Quota could be validly transferred to the Company;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Part 1 of the Hungarian Quota be transferred to him;
- the transfer of the Part 1 of the Hungarian Quota is effective today without qualification and the Contribution Agreement 1 has already been signed; and
- all further formalities shall be carried out in the respective countries, in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

The appearing person acting in his capacity as duly appointed special attorney of CGICan declared that:

- the Part 2 of the Hungarian Quota could be validly transferred to the Company;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Part 2 of the Hungarian Quota be transferred to him;
- the transfer of the Part 2 of the Hungarian Quota is effective today without qualification and the Contribution Agreement 2 has already been signed; and
- all further formalities shall be carried out in the respective countries, in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

*Board of Managers' intervention:*

Thereupon intervened Mr. Matthieu Groetzing, duly appointed special attorney of the board of managers of the Company, presenting an extract of the minutes of the board of managers of the Company having approved the valuation described above.

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution being fully carried out, the extraordinary general meeting of members decides to amend article

5.1 of the articles of incorporation to read as follows:

**5.1.** “The Corporation’s corporate capital is set at five million five hundred ninety-nine thousand four hundred forty-seven US Dollars (USD 5,599,447.-), represented by three

(3) classes of shares as follows: thirty thousand (30,000) ordinary shares (the “Ordinary Shares”), 5,569,447 (five million five hundred sixty-nine thousand four hundred forty-seven) convertible ordinary shares (the “Convertible Ordinary Shares”) and zero (0) mandatory redeemable preferred fixed dividend shares (the “Mandatory Redeemable Preferred Shares”, and together with the Ordinary Shares and the Convertible Ordinary Shares shall be referred to as the “Shares”), with a par value of USD 1.-(one US Dollars) each. The respective rights and obligations attached to each class of Shares are set forth below. All Shares will be issued in registered form and vested with voting rights regardless of their nature and class to which they belong.”

#### Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase have been estimated at about seven thousand Euros (7,000.-EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède

L’an deux mille dix, le quinze septembre,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S’est réunie l’assemblée générale extraordinaire de l’associé de la société à responsabilité limitée «CGI Information Systems and Management Consultants Luxembourg Sàrl», ayant son siège social au L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims, ci après dénommée «la Société», inscrite au R.C.S de Luxembourg sous le numéro B 154813 constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 30 juillet 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

L’assemblée est présidée par Régis Galiotto, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l’assemblée choisit comme scrutateur Matthieu Groetzinger, résidant professionnellement à Luxembourg.

Ces trois individus forment le bureau de l’assemblée.

Ayant été ainsi constitué, le bureau de l’assemblée dresse la liste de présence, qui, après avoir été signée par le mandataire dûment autorisé des associés et par les membres du bureau et le notaire restera attachée au présent procès-verbal.

Le président déclare et prie le notaire:

I. d’acter que conformément à la liste de présence, les associés de la Société représentant l’intégralité du montant du capital social de USD 30.000,-(trente mille US Dollars) sont présents ou valablement représentés à l’assemblée. L’assemblée peut dès lors valablement délibérer et décider sur tous les sujets portés à l’ordre du jour, sans qu’il y ait eu convocation préalable.

II. enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l’intérêt de la Société, conformément à l’agenda ci-dessous:

#### Ordre du jour

1.- Augmentation du capital social de la Société à concurrence d’un montant de USD 5,569,447.-(cinq millions cinq cent soixante-neuf mille quatre cent quarante-sept US Dollars) pour le porter de son montant actuel de USD 30.000,-(trente mille US Dollars) à un montant de USD 5,599,447 (cinq millions cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent quarante-sept US Dollars) représenté par 30.000 (trente mille) parts sociales ordinaires existantes, par l’émission de 5,569,447 (cinq millions cinq cent soixante-neuf mille quatre cent quarante-sept) parts ordinaires convertibles d’une valeur nominale de USD 1.-(un US Dollar) chacune et par zéro (0) part privilégiée obligatoirement rachetable d’une valeur nominale de USD 1.-(un US Dollar) chacune;

2. Allocation d’un montant de USD 556,944.-(cinq cent cinquante-six mille neuf mille cent quarante-quatre US Dollars) à la réserve légale de la Société;

3. Souscription et libération de 5,507,292 (cinq millions cinq cent sept mille deux cent quatre-vingt-douze) nouvelles parts avec le paiement d’une prime d’émission de USD 544,671,111.-(cinq cent quarante quatre mille six cent soixante et onze mille cent onze US Dollars) et l’allocation d’un montant de USD 550,729.-(cinq cent cinquante mille sept cent

vingt-neuf US Dollars) à la réserve légale de la Société par CGI Information Systems and Management Consultants Inc., une société constituée et organisée sous les lois du Canada, ayant son siège social à 125 Commerce Valley Drive West, Markham (Ontario, Canada), L3T 7W4, enregistrée avec le registre des sociétés du Canada sous le numéro 4354052 (ci-après dénommé "ISMC") par l'apport en nature de sa participation Hongroise;

4. Souscription et libération de 62,155 (soixante-deux mille cent cinquante-cinq) nouvelles parts avec le paiement d'une prime d'émission de USD 6,147,132.- (six millions cent quarante-sept mille cent trente-deux US Dollars) et l'allocation d'un montant de USD 6,215.- (six mille deux cent quinze US Dollars) à la réserve légale de la Société par Conseillers en Gestion et Informatique CGI Inc., une société constituée et organisée sous les lois de Québec (Canada), ayant son siège social à 1130, rue Sherbrooke Ouest, 7<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec, Canada), H3A 2M8, registered with the registre des entreprises de Québec sous le numéro 1160358728 (ci-après dénommé "CGICan") par l'apport en nature de sa participation Hongroise;

5. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation du capital social de la Société planifiée; et

6. Divers.

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de USD 5,569,447.- (cinq millions cinq cent soixante-neuf mille quatre cent quarante-sept US Dollars) pour le porter de son montant actuel de USD 30.000.- (trente mille US Dollars) à un montant de USD 5,599,447 (cinq millions cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent quarante-sept US Dollars).

#### *Deuxième résolution:*

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé d'émettre 5,569,447 (cinq millions cinq cent soixante-neuf mille quatre cent quarante-sept) parts ordinaires convertibles d'une valeur nominale de USD 1.- (un US Dollar) chacune ainsi que le paiement d'une prime d'émission de USD 550,818,243.- (cinq cent cinquante million huit cent dix-huit mille deux cent quarante-trois US Dollars) et l'allocation d'un montant de USD 556,944.- (cinq cent cinquante-six mille neuf cent quarante-quatre US Dollars) à la réserve légale de la Société.

#### *Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération*

Est alors intervenu aux présentes Monsieur Matthieu Groetzinger, agissant en sa qualité de mandataire spécial de ISMC et de CGICan.

Le comparant agissant en sa qualité de mandataire spécial de ISMC a déclaré:

- souscrire et payer en totalité 5,507,292 (cinq millions cinq cent sept mille deux cent quatre-vingt-douze) parts ordinaires convertibles d'une valeur nominale de USD 1, (un US Dollar) chacune pour un montant total de USD 5,507,292.- (cinq millions cinq cent sept mille deux cent quatre-vingt-douze US Dollars);

- payer une prime d'émission de USD 544,671,111.- (cinq cent quarante-quatre millions six cent soixante-et-onze mille cent onze US Dollars);

- allouer à la réserve légale de la Société le montant de USD 550,729.- (cinq cent cinquante mille sept cent vingt-neuf US Dollars),

par l'apport en nature de la participation Hongroise détenue par ISMC dans CGI Hungary Software Szolgaltato es Tanacsado Kft, une société Hongroise a (ci-après dénommée la «Partie 1 de la Participation Hongroise»).

Le comparant agissant en sa qualité de mandataire spécial de CGICan a déclaré:

- souscrire et payer en totalité 62,155 (soixante-deux mille cent cinquante-cinq) parts ordinaires convertibles d'une valeur nominale de USD 1.- (un US Dollar) chacune pour un montant total de USD 62,155.- (soixante-deux mille cent cinquante-cinq US Dollars);

- payer une prime d'émission de USD 6,147,132.- (six millions cent quarante-sept mille cent trente-deux US Dollars);

- allouer à la réserve légale de la Société le montant de USD 6,215.- (six mille deux cent quinze US Dollars),

par l'apport en nature de la participation Hongroise détenue par CGICan dans CGI Hungary Software Szolgaltato es Tanacsado Kft, une société Hongroise a (ci-après dénommée la «Partie 2 de la Participation Hongroise»).

#### *Description de la contribution:*

Le comparant agissant en sa qualité de mandataire spécial de ISMC a déclaré que:

L'apport en nature consiste en la propriété de la Partie 1 de la Participation Hongroise, pour un montant total de USD 550,729,132.- (cinq cent cinquante millions sept cent vingt-neuf mille cent trente-deux US Dollars), cette Partie 1 de la Participation Hongroise étant évaluée par le conseil de gérance de la Société à un montant de USD 550,729,132.- (cinq cent cinquante millions sept cent vingt-neuf mille cent trente-deux US Dollars) sur la base d'un rapport d'évaluation émis par ISMC, détenteur de la Partie 1 de la Participation Hongroise (ci-après le «Rapport d'Evaluation 1»).

Selon le Rapport d'Evaluation 1, le montant total de la Partie 1 de la Participation Hongroise est évaluée à USD 550,729,132.- (cinq cent cinquante millions sept cent vingt-neuf mille cent trente-deux US Dollars).

Les conclusions du Rapport d'Evaluation 1 précité sont les suivantes:

«Eu égard aux vérifications effectuées, nous confirmons que la valeur de l'apport correspond à la valeur des parts ordinaires convertibles qui doivent être émises par CGI Lux».

Il résulte d'une convention d'apport datée du 15 septembre 2010, dûment signée par ISMC en tant qu'Apporteur et la Société en tant que Bénéficiaire que la Partie 1 de la Participation Hongroise a été transférée à la Société (ci-après le «Contrat d'Apport 1»).

La comparante agissant en sa qualité de mandataire spécial de CGICan a déclaré que:

L'apport en nature consiste en la propriété de la Partie 2 de la Participation Hongroise, pour un montant total de USD 6,215,502.-(six millions deux cent quinze mille cinq cent deux US Dollars), cette Partie 2 de la Participation Hongroise étant évaluée par le conseil de gérance de la Société à un montant de USD 6,215,502.-(six millions deux cent quinze mille cinq cent deux US Dollars) sur la base d'un rapport d'évaluation émis par CGICan, détenteur de la Partie 2 de la Participation Hongroise (ci-après le «Rapport d'Evaluation 2»).

Selon le Rapport d'Evaluation 2, le montant total de la Partie 2 de la Participation Hongroise est évaluée à USD 6,215,502 (six millions deux cent quinze mille cinq cent deux US Dollars).

Les conclusions du Rapport d'Evaluation 2 précité sont les suivantes:

«Eu égard aux vérifications effectuées, nous confirmons que la valeur de l'apport correspond à la valeur des parts ordinaires convertibles qui doivent être émises par CGI Lux».

Il résulte d'une convention d'apport datée du 15 septembre 2010, dûment signée par CGICan en tant qu'Apporteur et la Société en tant que Bénéficiaire que la Partie 2 de la Participation Hongroise a été transférée à la Société (ci-après le «Contrat d'Apport 2»).

#### *Preuve de l'existence de l'apport:*

Preuve de la propriété et de la valeur de la Partie 1 de la Participation Hongroise a été donnée au notaire instrumentant à travers une copie du Rapport d'Evaluation 1 émis par ISMC.

Preuve de la propriété et de la valeur de la Partie 2 de la Participation Hongroise a été donnée au notaire instrumentant à travers une copie du Rapport d'Evaluation 2 émis par CGICan.

#### *Réalisation effective de l'apport:*

Le comparant agissant en sa qualité de mandataire spécial de ISMC déclare que:

- la Partie 1 de la Participation Hongroise peut être transférée à la Société;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droit en vertu desquels une personne pourrait être fondée à demander l'acquisition de la Partie 1 de la Participation Hongroise;
- le transfert de la Partie 1 de la Participation Hongroise est effective aujourd'hui sans qualification et la convention de cession est déjà signée; et
- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis des tiers.

Le comparant agissant en sa qualité de mandataire spécial de CGICan déclare que:

- la Partie 2 de la Participation Hongroise peut être transférée à la Société;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droit en vertu desquels une personne pourrait être fondée à demander l'acquisition de la Partie 2 de la Participation Hongroise;
- le transfert de la Partie 2 de la Participation Hongroise est effective aujourd'hui sans qualification et la convention de cession est déjà signée; et
- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis des tiers.

#### *Intervention du conseil de gérance:*

Est alors intervenu Monsieur Matthieu Groetzinger, en sa qualité de mandataire spécial du conseil de gérance de la Société, en présentant un extrait des minutes du conseil de gérance de la Société ayant approuvé l'évaluation décrite ci-dessus.

#### *Troisième résolution*

En conséquence des déclarations et des résolutions qui précèdent, l'apport ayant été accompli, l'assemblée générale extraordinaire des associés décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société comme suit:

**5.1.** «Le capital social est fixé à s cinq millions cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent quarante-sept US Dollars (USD 5,599,447.-) représenté par trois (3) catégories de parts comme suit: trente mille (30,000) parts ordinaires (les «Parts Ordinaires»), cinq millions cinq cent soixante-neuf mille quatre cent quarante-sept (5,569,447) parts ordinaires convertibles (les «Parts Ordinaires Convertibles») et zéro (0) part privilégiée obligatoirement rachetable (les «Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables»), et collectivement avec les Parts Ordinaires et les Parts Ordinaires Converti-

bles les «Parts»), ayant toutes une valeur nominale de un dollar américain (USD 1.) chacune. Les obligations et droits respectifs attachés à chaque catégorie de Parts sont déterminés ci-dessous. Toutes les Parts sont émises sous la forme nominative et assorties de droits de vote quelque soit leur nature et la catégorie à laquelle elles appartiennent.»

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ sept mille Euros (7.000.-EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, le président lève la séance.

Dont acte,

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu des comparants, tous connus du notaire par leur prénoms, noms, état civil et domicile, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: R. GALIOTTO, M. GROETZINGER, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 20 septembre 2010. Relation: LAC/201040797. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Référence de publication: 2010133251/333.

(100152083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

---

**Meltemi Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 95.871.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 02 septembre 2010*

*Huitième résolution*

Monsieur Alain PEIGNEUX a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 13 août 2010.

En date du 13 août 2010 les administrateurs restants ont décidé de nommer provisoirement, avec effet au 13 août 2010, Monsieur José CORREIA, né le 04 octobre 1971 à Palmeira, Portugal, ayant son adresse professionnelle au 67 rue Ermesinde L-1469 Luxembourg, comme administrateur en remplacement de l'administrateur ayant démissionné.

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission comme administrateur de la Société présentée par Monsieur Alain PEIGNEUX avec effet au 13 août 2010.

L'Assemblée Générale décide d'approuver la décision et de nommer comme administrateur, avec effet au 13 août 2010 et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires appelée à approuver les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2015, Monsieur José CORREIA.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2010133408/20.

(100151834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

---

**Multimusical S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 70.635.

Le bilan de la société au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
 Pour la société  
 Un mandataire

Référence de publication: 2010133417/12.

(100152027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

**Musino Finances SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 41.123.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juin 2010*

Madame Sophie CHAMPENOIS, née le 4 septembre 1971 à Uccle (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommée représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A.;

Monsieur Hugues DUMONT, né le 3 mars 1959 à Ixelles (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A.

*Pour la société*

MUSINOR FINANCES SPF S.A.

Référence de publication: 2010133418/14.

(100152588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

**Musino Finances SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 41.123.

—  
 Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010133419/9.

(100152589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

**N&Y Company Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4761 Pétange, 1B, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.631.

—  
 A l'attention des associés

Monsieur Abolfazl FATHOLLAHZADEH,

Monsieur Mohamed Aimen KACEM

J'ai l'honneur, par la présente, de vous informer de ma décision de démissionner de mes fonctions de gérant à compter du 30 juin 2010.

Pétange, le 30 juin 2010.

Monsieur GACEM Mohamed Yasser.

Référence de publication: 2010133421/13.

(100152510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

**Clarendon Dartmouth Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions,  
 (anc. Clarendon Luxembourg S.C.A.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.986.

—  
 In the year two thousand and ten, on the twenty-second day of September.

Before Us, Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

Appeared the following:

1. DARTMOUTH LUXEMBOURG S.à r.l., a company incorporated as a société à responsabilité limitée under the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, having a share capital set at CAD 35,000, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 154.937, hereafter the "Unlimited Shareholder", or "Manager", and

2. DARTMOUTH LUXEMBOURG S.à r.l., a company incorporated as a société à responsabilité limitée under the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, having a share capital set at

CAD 35,000, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 154.937, hereafter a "Limited Shareholder", and

3. 3090445 NOVA SCOTIA LIMITED, a company incorporated under the laws of Canada, with head offices at 1300-1969 Upper Water Street, Purdy's Wharf Tower II, Halifax, Nova Scotia, B3J 3R7, registered with the Registry of Joint Stock Companies, Nova Scotia under the number 3090445, hereafter a "Limited Shareholder",

each represented by Mr. Alexander Koch, lawyer, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as above mentioned, declare that they are the shareholders (the "Shareholders") of Clarendon Luxembourg S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions), with registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number 154.986, incorporated pursuant to a deed of the notary Léonie Grethen in Luxembourg on 29 July 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company"). The Company's articles of incorporation have not been amended so far.

The appearing parties, represented as above mentioned, recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

#### *Agenda*

1. To change the Company's name to "Clarendon Dartmouth Luxembourg S.C.A."
2. To amend and restate article 1 of the Company's articles of association so as to reflect the resolution taken under the preceding item 1.
3. Miscellaneous

Thereupon, the appearing parties, represented as stated here above, unanimously take the following resolutions:

#### *First resolution*

The Shareholders RESOLVE to change the name of the Company into "Clarendon Dartmouth Luxembourg S.C.A."

#### *Second resolution*

As a result of the above resolution, the Shareholders RESOLVE to amend article 1 of the Company's articles of association, which shall forthwith read as follows:

#### **" Art. 1. Form, Corporate Name .**

There is hereby established among the Manager in its capacity as Unlimited Shareholder, the Limited Shareholders and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company exists under the name of "Clarendon Dartmouth Luxembourg S.C. A."

#### *Declaration*

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The associate(s) declare(s), pursuant to the law of 12<sup>th</sup> November 2004 and its subsequent revisions, to be the true beneficiary(ies) of the Company to which the present document relates and certify(ies) that the funds/assets/rights to be used for paying up the share capital are not derived from, and that the company shall not undertake any activity constituting a breach set out in Article 506-1 of the Penal Code, and Article 81 of the revised law of 19<sup>th</sup> February 1973 related to the sale of medicinal substances and the fight against drug addiction (antimoney laundering) or acts of terrorism as defined in the Art. 135-1 of the Penal Code (financing of terrorism), respectively.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt deux septembre,

Par-devant nous, Maître Léonie Grethen, notaire résident à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. DARTMOUTH LUXEMBOURG S.à r.l., une société constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, ayant un capital

social d'un montant de CAD 35.000 et qui a été enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourgeois sous le numéro B 154.937, ci-après l'"Actionnaire Commandité" ou "Gérant", et

2. DARTMOUTH LUXEMBOURG S.à r.l., une société constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée selon le droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, ayant un capital social d'un montant de CAD 35.000 et qui a été enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourgeois sous le numéro B 154.937, ci-après un "Actionnaire Commanditaire", et

3. 3090445 NOVA SCOTIA LIMITED, une société constituée selon le droit du Canada, ayant son siège social à 1300-1969 Upper Water Street, Purdy's Wharf Tower II, Halifax, Nouvelle Ecosse, B3J 3R7, enregistrée au Registry of Joint Stock Companies, Nouvelle Ecosse, sous le numéro 3090445, ci-après un "Actionnaire commanditaire";

chacune représentée par M. Alexander Koch, avocat, demeurant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration qui, après avoir été signée "ne varietur" par le détenteur de la procuration et le soussigné notaire, sera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les comparants, représentés comme mentionné ci-dessus, déclarent qu'ils sont les actionnaires (les "Actionnaires") de Clarendon Luxembourg S.C.A., une société en commandite par actions ayant son siège social au 46A, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourgeois sous le numéro B 154.986, constituée devant le notaire Léonie Grethen à Luxembourg le 29 juillet 2010, mais dont l'acte de constitution n'a pas encore été publié dans le Mémorial C du Recueil des Sociétés et Associations (la "Société"). Les statuts de la société n'ont, jusque maintenant, pas été modifiés.

Les comparants, représentés comme mentionné ci-dessus, reconnaissent être entièrement informés des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Agenda*

1. Modifier la dénomination sociale de la Société pour "Clarendon Dartmouth Luxembourg S.C.A.";
2. Modifier l'Article 1 des Statuts de la Société, afin de refléter la résolution sous le point 1 ci-dessus;
3. Divers.

Sur ce, les comparants, représentés comme mentionné ci-dessus, adoptent à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Actionnaires DECIDENT de changer le nom de la Société en "Clarendon Dartmouth Luxembourg S.C.A."

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution adoptée ci-dessus, les Actionnaires DECIDENT de modifier l'article 1 des Statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

#### **" Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination Sociale.**

Il est formé entre le Gérant en sa qualité d'Actionnaire Commandité, l'Actionnaire Commanditaire et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des actions émises ci-après, une société sous la forme d'une société en commandite par actions (la "Société") qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts"). .

La Société adopte la dénomination "Clarendon Dartmouth Luxembourg S.C.A."

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au comparant à Luxembourg, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte original.

Signé: Koch, GRETHEN

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2010. Relation: LAC/2010/41570. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Frising.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Référence de publication: 2010133253/125.

(100152035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

---

**Modern Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 85.765.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2010.

Référence de publication: 2010133414/10.

(100151960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

---

**Montalvo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 47.466.

Lors de l'Assemblée Extraordinaire des actionnaires tenue le 7 septembre 2010, il a été résolu ce qui suit:

- D'approuver la démission de M. Thomas Felgen et M. René Faltz comme administrateurs au conseil d'administration de la société;

- D'élire M. Gilles Wecker et Melle. Åsa Åhlund, demeurant professionnellement au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg comme administrateurs au conseil d'administration de la société.

- D'élire Modern Treuhand S.A., située au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg comme le commissaire aux comptes de la société en remplacement de Server Group Europe SA;

- De réélire M. Lennart Stenke, demeurant professionnellement au 160, route de Thionville, L-2610 Luxembourg, comme administrateur au conseil d'administration ainsi qu'en tant qu'administrateur-délégué à la gestion journalière de la société;

- De changer l'adresse du siège social de 6 Rue Heine, L-1720 Luxembourg à 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

At the Extraordinary General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on September 7<sup>th</sup>, 2010, it has been resolved the following:

- To relieve Mr. Thomas Felgen and Mr. René Faltz as directors of the board for the company;

- To elect Mr. Gilles Wecker and Ms. Åsa Åhlund, residing professionally at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg as new directors of the board;

- To elect Modern Treuhand S.A., situated at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg as the statutory auditor of the company in replacement to Server Group Europe SA;

- To re-elect Mr. Lennart Stenke, residing professionally at 160, route de Thionville, L-2610 Luxembourg, as a director of the board as well as responsible to delegate the day-to-day management of the company;

- To change the registered address from 6 Rue Heine, L-1720 Luxembourg to 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Référence de publication: 2010133415/30.

(100152410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

---

**Folino S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Folino Holding S.A.).**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 57.066.

L'an deux mille dix, le dix-neuf août.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FLOLINO HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 57.066 constituée suivant acte notarié en date du 2 décembre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 77 du 18 février 1997 et les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 janvier 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 649 du 15 mars 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Karl Louarn, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Régis Piva, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Marta Cotas, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1) Modification de la dénomination de la Société en «FLOLINO S.A. S.P.F.» et modification de l'article premier des statuts.

2) Abandon du statut de société holding et modification de l'article 2 des statuts relatif à l'objet social comme suit:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

3) Rajout à l'article 3 des statuts de l'alinéa suivant:

«Les actions de la Société sont réservées aux investisseurs définis à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007.»

4) Modification de l'article 16 des statuts.

5) Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, toutes les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de modifier la dénomination de la Société en FLOLINO S.A. S.P.F. et de modifier le premier alinéa de l'article premier des statuts en conséquence comme suit:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de «FLOLINO S.A. S.P.F.».

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'abandonner le statut de société holding et de modifier l'article 2 des statuts relatif à l'objet social comme suit:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de rajouter à l'article 3 des statuts l'alinéa suivant:

«Les actions de la Société sont réservées aux investisseurs définis à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 16 des statuts comme suit:

La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»), ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: K. LOUARN, R. PIVA, M. COTAS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 août 2010. Relation: LAC/2010/37300 Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Référence de publication: 2010133314/71.

(100152572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

---

**Nycomed S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 122.509.

—  
*Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Associés en date du 30 septembre 2010*

A/ L'Assemblée Générale Annuelle des Associés a décidé de renouveler le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach (Grand-Duché de Luxembourg)

Jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra en vue d'approuver les comptes au 31 décembre 2010.

B/ Il est porté à la connaissance du Registre de Commerce et des Sociétés – Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci que l'adresse du gérant Nycomed Luxco est désormais la suivante: 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010133422/17.

(100151898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

---

**NC 2 I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5408 Bous, 60, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 43.001.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010133423/10.

(100152431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

---

**NC 2 I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5408 Bous, 60, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 43.001.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010133424/10.

(100152432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

---

**CTS Soparfi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 155.837.

—  
STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) La société anonyme de droit luxembourgeois PARC DE GERLACHE S.A., établie et ayant son siège social à L-4660 Differdange, 11-15, rue Michel Rodange, représentée par son administrateur-délégué Monsieur René R. CILLIEN ayant pouvoir de représenter valablement la société par sa seule signature,

2) Monsieur Hubert BIRKENSTOCK, commerçant, demeurant 27, rue de la Plâtrerie, à F-57410 Rohrbach-les-Bitche.

Lesquelles parties comparantes ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

## I. Nom, Durée, Objet, Siège social

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de «CTS SOPARFI SA», (ci-après la «Société»).

**Art. 2.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet toutes opérations commerciales, d'achat, de vente, d'importation, d'exportation ou de prestations de services, dans le domaine du carrelage, pierres de taille ou similaires, ainsi que le marbre.

La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, si ces sociétés ont un objet similaire à la présente.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acceptation la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

La société pourra détenir, soit directement, soit indirectement, des immeubles, implantés au sein de l'Union européenne.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Bertrange, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

## II. Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000, EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont au porteur, sauf dispositions contraires de la Loi.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

## III. Assemblées générales des actionnaires

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 1<sup>er</sup> jeudi du mois de mai de chaque année à 17.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant, la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

#### IV. Conseil d'administration.

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés. Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 11.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par l'assemblée générale des actionnaires. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

#### V. Surveillance de la Société

**Art. 12.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

## VI. Exercice social - Bilan

**Art. 13.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 14.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

## VII. Liquidation

**Art. 15.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

## VIII. Modification des statuts

**Art. 16.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

## IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 17.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.
3. Exceptionnellement, le premier président du conseil d'administration et le premier administrateur-délégué peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires, désignant le premier conseil d'administration.

### *Souscription et libération*

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) actions ont été souscrites comme suit:

1.- la société «PARC DE GERLACHE S.A.», prénommée, QUATRE-VINGT-CINQ actions . . . . .	85
2.- Monsieur Hubert BIRKENSTOCK, prénommé, QUINZE actions . . . . .	15
CENT actions . . . . .	100

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31'000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros.

### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
  - a) la société «PARC DE GERLACHE S.A.», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 11-15, rue Michel Rodange, à L-4660 Differdange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 43 773), Monsieur René R. Cillien, avec adresse professionnelle à L-6925 Flaxweiler, 19, rue Gehschelt, agira en tant que représentant permanent de ladite société, ladite société étant également nommée président du conseil d'administration;
  - b) Monsieur Franck BIRKENSTOCK, employé privé, né à Bitche (France), le 23 avril 1976, avec adresse professionnelle au 2 rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg;

c) Madame Monika DRESSNER, administrateur de sociétés, née à Bruchsal (Allemagne), le 26 septembre 1960, avec adresse professionnelle au 2, rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg.

3. Est appelée à la fonction de commissaire aux comptes:

la société «CILLIEN CONSULTING S. à r. l.», une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 19, rue Gehschelt, L-6925 Flaxweiler (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 86 180).

4. Le siège social est établi au 2, rue Pletzer, L-8080 Bertrange.

5. Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), l'assemblée nomme Monsieur Franck BIRKENS-TOCK, préqualifié, aux fonctions d'administrateur-délégué de la Société, lequel pourra, valablement et vis-à-vis des tiers, engager ladite Société par sa signature individuelle, conformément à l'article onze (11) des statuts de la Société.

6. Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2016.

DONT ACTE, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. R. CILLIEN, H. BIRKENSTOCK, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 septembre 2010. Relation: EAC/2010/11293. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010133260/192.

(100151848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

---

**ND Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 104.249.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010133426/9.

(100152591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

---

**Neela Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 132.761.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 juin 2010.*

Révocation de Monsieur Thierry SCHMIT en tant qu'Administrateur de cette société.

Nomination de la société FMS SERVICES S.A. ayant son siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, en tant qu'Administrateur.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

Madame Sophie CHAMPENOIS, née le 4 septembre 1971 à Uccle (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommée représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A.

*Pour la société*

NEELA INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2010133427/16.

(100152376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

---

**Neela Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 132.761.

Le Bilan au 31.12. 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010133428/10.

(100152377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

---

**Direl HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.935.

—  
EXTRAIT

Suite à plusieurs transferts de parts entre parties, certaines parts sociales détenues dans la Société ont été transférées de la manière suivante:

- Triton Fund III No.2 L.P., ayant son siège social au 29 Esplanade (1<sup>st</sup> Floor), JE2 3QA St Helier, Jersey, (Channel Islands) («Triton Fund III No.2 L.P.»), a transféré 62 parts sociales ordinaires à Triton Fund III Executives LP, ayant son siège social au 29 Esplanade (1<sup>st</sup> Floor), JE2 3QA St Helier, Jersey, (Channel Islands) («Triton Fund III Executives LP»);

- Triton Fund III No.2 L.P. a transféré 86 parts sociales ordinaires a Triton Fund III L.P., ayant son siège social au 29 Esplanade (1<sup>st</sup> Floor), JE2 3QA St Helier, Jersey, (Channel Islands) («Triton Fund III L.P. »);

- Triton Fund III F&F No.2 L.P., ayant son siège social au 29 Esplanade (1<sup>st</sup> Floor), JE2 3QA St. Helier, Jersey (Channel Islands) a transféré 37 parts sociales ordinaires à Triton Fund III L.P;

- Triton Fund III F&F No.3 L.P., ayant son siège social au 29 Esplanade (1<sup>st</sup> Floor), JE2 3QA St. Helier, Jersey (Channel Islands) a transféré 51 parts sociales ordinaires à Triton Fund III L.P;

- Triton Fund III F&F L.P., ayant son siège social au 29 Esplanade (1<sup>st</sup> Floor), JE2 3QA St. Helier, Jersey (Channel Islands) a transféré 50 parts sociales ordinaires a Triton Fund III L.P;

- Triton Fund III G L.P..., ayant son siège social au 29 Esplanade (1<sup>st</sup> Floor), JE2 3QA St. Helier, Jersey (Channel Islands) («Triton Fund III G L.P.») a transféré 1 part sociale de Catégorie A, 1 part sociale de Catégorie B, 1 part sociale de Catégorie C, 1 part sociale de Catégorie D, 1 part sociale de Catégorie E, 1 part sociale de Catégorie F, 1 part sociale de Catégorie G, 1 part sociale de Catégorie H et 1 part sociale de Catégorie I à Triton Fund III Executives LP;

- Triton Fund III G L.P., ayant son siège social au 29 Esplanade (1<sup>st</sup> Floor), JE2 3QA St. Helier, Jersey (Channel Islands) a transféré 48 parts sociales ordinaires à Triton Fund III L.P.

- Triton Fund III G L.P. a transféré 1 part sociale ordinaire a Triton Fund III F&F G L.P., ayant son siège social au 29 Esplanade (1<sup>st</sup> Floor), JE2 3QA St. Helier, Jersey (Channel Islands);

En conséquence, les parts sociales de la Société sont à présent détenues comme suit:

Triton Fund III L.P. . . . . .	984 parts sociales de catégorie A 984 parts sociales de catégorie B 984 parts sociales de catégorie C 984 parts sociales de catégorie D 984 parts sociales de catégorie E 984 parts sociales de catégorie F 984 parts sociales de catégorie G 984 parts sociales de catégorie H 984 parts sociales de catégorie I 1,110,162 parts sociales ordinaires
Triton Fund III Executives L.P. . . . . .	1 part sociale de catégorie A 1 part sociale de catégorie B 1 part sociale de catégorie C 1 part sociale de catégorie D 1 part sociale de catégorie E 1 part sociale de catégorie F 1 part sociale de catégorie G 1 part sociale de catégorie H 1 part sociale de catégorie I 62 part sociale ordinaire
Triton Fund III F&F No. 2 L.P. . . . . .	2 parts sociales de catégorie A 2 parts sociales de catégorie B 2 parts sociales de catégorie C 2 parts sociales de catégorie D

	2 parts sociales de catégorie E
	2 parts sociales de catégorie F
	2 parts sociales de catégorie G
	2 parts sociales de catégorie H
	2 parts sociales de catégorie I
	2,319 parts sociales ordinaires
Triton Fund III F&F No. 3 L.P. ....	6 parts sociales de catégorie A
	6 parts sociales de catégorie B
	6 parts sociales de catégorie C
	6 parts sociales de catégorie D
	6 parts sociales de catégorie E
	6 parts sociales de catégorie F
	6 parts sociales de catégorie G
	6 parts sociales de catégorie H
	6 parts sociales de catégorie I
	6,523 parts sociales ordinaires
Triton Fund III F&F No. 4 L.P. ....	8 parts sociales de catégorie A
	8 parts sociales de catégorie B
	8 parts sociales de catégorie C
	8 parts sociales de catégorie D
	8 parts sociales de catégorie E
	8 parts sociales de catégorie F
	8 parts sociales de catégorie G
	8 parts sociales de catégorie H
	8 parts sociales de catégorie I
	8,929 parts sociales ordinaires
Triton Fund III F&F G L.P. ....	3 parts sociales de catégorie A
	3 parts sociales de catégorie B
	3 parts sociales de catégorie C
	3 parts sociales de catégorie D
	3 parts sociales de catégorie E
	3 parts sociales de catégorie F
	3 parts sociales de catégorie G
	3 parts sociales de catégorie H
	3 parts sociales de catégorie I
	3,596 parts sociales ordinaires
Triton Fund III F&F L.P. ....	1 part sociale de catégorie A
	1 part sociale de catégorie B
	1 part sociale de catégorie C
	1 part sociale de catégorie D
	1 part sociale de catégorie E
	1 part sociale de catégorie F
	1 part sociale de catégorie G
	1 part sociale de catégorie H
	1 part sociale de catégorie I
	570 parts sociales ordinaires
Triton Fund III No. 2 L.P. ....	81 parts sociales de catégorie A
	81 parts sociales de catégorie B
	81 parts sociales de catégorie C
	81 parts sociales de catégorie D
	81 parts sociales de catégorie E
	81 parts sociales de catégorie F
	81 parts sociales de catégorie G

	81 parts sociales de catégorie H
	81 parts sociales de catégorie I
	91,247 parts sociales ordinaires
Triton Fund III G L.P. ....	14 parts sociales de catégorie A
	14 parts sociales de catégorie B
	14 parts sociales de catégorie C
	14 parts sociales de catégorie D
	14 parts sociales de catégorie E
	14 parts sociales de catégorie F
	14 parts sociales de catégorie G
	14 parts sociales de catégorie H
	14 parts sociales de catégorie I
	16,692 parts sociales ordinaires

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Direl HoldCo S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2010133267/124.

(100152502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

**New Generation Investments Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 130.826.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010133429/9.

(100152394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

**Frequency Infrastructure Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Fermat Communications Infrastructure Luxembourg S.à r.l.).**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 89.212.

In the year two thousand and ten,

on the twenty-seventh day of the month of September.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in SANEM (Grand-Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Fermat Communications Infrastructure Luxembourg S.à r.l.", a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 6 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated formerly under the name "Macquarie Communications Infrastructure Luxembourg S.à r.l.", following a notarial deed enacted on 19 September 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1610 of 09 November 2002 and entered in the Company Register at Luxembourg, Section B, under the number 89 212. The articles of incorporation have been amended for the last time following a notarial deed enacted on 24 March 2010, published in the Mémorial number 1149 of 02 June 2010.

The extraordinary general meeting is declared open with Ms Isabelle BRESSAN, employee, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Ms Parina KA, employee, residing in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Ms Cassandra QUEELEY, employee, residing in Luxembourg.

The board of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

*Agenda*

1. To change the Company's name into "Frequency Infrastructure Luxembourg S.à r.l.".
2. To amend Article one (1) of the Company's Articles of Association in order to reflect the resolution to be adopted under item 1 of the agenda.

(ii) The shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the extraordinary general meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) The whole corporate capital being represented at the present extraordinary general meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meeting, no convening notices were necessary.

(v) The present extraordinary general meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The extraordinary general meeting resolves, after deliberation, unanimously to take the following resolutions:

*First resolution*

The extraordinary general meeting resolves to change the Company's corporate name from "Fermat Communications Infrastructure Luxembourg S.à r.l.", to "Frequency Infrastructure Luxembourg S.à r.l."

*Second resolution*

In order to reflect such change of the Company's corporate name the extraordinary general meeting resolved to amend Article one (1) of the articles of incorporation which shall henceforth read as follows:

**"Art. 1. Name.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Frequency Infrastructure Luxembourg S.à r.l." (hereafter the "Company"), is hereby formed by the appearing party and all persons who will become members thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation."

There being no other business, the extraordinary general meeting was thereupon closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, said persons signed together with Us notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société «Fermat Communications Infrastructure Luxembourg

S.à r.l. », une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au 6 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la "Société"), constituée originellement sous la dénomination de «Macquarie Communications Infrastructure Luxembourg S.à r.l.», suivant acte notarié du 19 septembre 2002, publié au Mémorial C , Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1610 du 09 novembre 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 89 212. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé en date du 24 mars 2010, publié au Mémorial numéro 1149 du 02 juin 2010.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de Madame Isabelle BRESSAN, employée privée, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Parina KA, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Madame Cassandra QUEELEY, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour*

1. De modifier la dénomination de la Société en «Frequency Infrastructure Luxembourg»;

2. De modifier l'article un (1) des statuts de la Société afin de refléter ledit changement de la dénomination sociale.

(ii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale des associés décide de modifier la dénomination sociale de la Société de «Fermat Communications Infrastructure Luxembourg S.à r.l.» en celle de «Frequency Infrastructure Luxembourg S.à r.l.».

*Deuxième résolution*

Afin de refléter ledit changement de dénomination sociale, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier l'article un (1) des statuts de la Société, lequel aura désormais la nouvelle teneur suivante:

**"Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Frequency Infrastructure Luxembourg S.à r.l.» (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: I. BRESSAN, P. KA, C. QUEELEY, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 septembre 2010. Relation: EAC/2010/11597. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010133298/112.

(100152474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

---

**Cybergun International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 101.538.

Il résulte d'une Assemblée Générale Ordinaire du 21 juillet 2010 que les mandats des administrateurs Madame Lucile Marsac et Monsieur Jérôme Marsac, les deux demeurant 47A, rue des Aubépines, B-1180 Bruxelles et de Monsieur Vincent Bouvet, demeurant 9/11, rue Henri Dunant, ZI Les Bordes, F-91072 Bondoufle Cedex, ont été prorogés.

Le mandat du commissaire aux comptes Fiduciaire B+C S.à r.l., ayant son siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers a également été prorogé.

Monsieur Olivier Avril, demeurant 35, rue Arthème Genteur, F-92150 Suresnes, a été nommé administrateur supplémentaire.

Tous ces mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2016 approuvant les comptes de l'exercice se clôturant au 31 mars 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Fiduciaire comptable B+C s.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2010133261/20.

(100151875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

---